

Investissements suisses en Afrique du Sud : les nouvelles fables de La Fontaine

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1972)

Heft 205

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016256>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Investissements suisses en Afrique du Sud: les nouvelles fables de La Fontaine

Le professeur (noir) Ntsanwisi, conseiller général du Ganzankulu — un bantoustan sud-africain, était l'hôte de l'Association Suisse-Africaine du Sud, à Zürich. Au cours de la réunion, il a réfuté les arguments de ceux qui préconisent le désengagement économique d'Afrique du Sud.

Le Centre Europe-Tiers Monde (CETIM), à Genève, vient de publier un volumineux dossier qui fait le tour des relations politiques et

économiques entre la Suisse et l'Afrique du Sud et qui défend la thèse opposée : seules les pressions économiques peuvent venir à bout de l'apartheid¹.

Ces deux informations voisinent dans la même colonne de la NZZ (21 nov. 1972, Morgenausg.). Le débat est ouvert. A priori, on est tenté de faire confiance à l'Africain qui habite le pays et sait de quoi il parle. Tandis que l'équipe genevoise...

Supposons maintenant que l'on redistribue les rôles : un Noir sud-africain préconise le retrait des investissements, en présence de l'ambassadeur sud-africain en Suisse. Que risque-t-il ? Beaucoup, et peut-être la peine de mort. Dans ces conditions, il est hautement improbable que cette hypothèse se réalise. En revanche, imaginons que des Suisses décident d'investir en Afrique du Sud ; ils seront alors en bonne compagnie (avec près de trente grandes entreprises suisses) et obtiendront la bénédiction du Département fédéral de l'économie publique.

L'alibi bien connu

La thèse des investisseurs suisses est bien connue : les affaires économiques n'ont pas de contenu politique, elles sont d'une neutralité toute helvétique. De plus, comme chacun devrait le savoir, les apports de capitaux privés contribuent au développement. Investissez, prenez de la peine, ce sont les fonds qui manquent le moins : ainsi, la contribution suisse au maintien de l'apartheid s'élève à 1,3 milliard de francs.

La politique de Pretoria consiste à parquer la population noire (68 % des habitants) dans des « bantoustans » (13 % du territoire), en bordure

desquels les industriels obtiennent d'immenses avantages, notamment l'assurance de trouver une main-d'œuvre bon marché : Alusuisse, Nestlé, Saurer et Holderbank, entre autres, ont sauté sur l'occasion. En guise de remerciements, le premier ministre Vorster a inauguré en personne la fonderie d'Alusaf (Alusuisse) en saluant « ce nouveau lien entre la Suisse et l'Afrique du Sud ». Il est vrai qu'il est aussi allé visiter les nouvelles installations d'Hoffmann-La Roche près de Johannesburg, dont les investissements annuels s'élèvent à au moins 8 millions de francs. Notez que ces affaires n'ont rien de politique.

Pour développer un pays, il faut favoriser le transfert de technologie. Or, en Afrique du Sud, ce désir n'est pas réalisable, sauf peut-être dans les campagnes où Nestlé apprend aux paysans à produire plus de lait. Pourquoi ? Parce que la loi réserve certains emplois aux Blancs. Ainsi la Fédération horlogère a créé une école pour Noirs, près de Johannesburg (avec la collaboration du Ministère de l'enseignement bantou). Pour former des horlogers complets ? Nenni. Cela est réservé aux Blancs. Les Noirs se contenteront de réparer les montres importées de Suisse.

Au moins, on crée des emplois, on « distribue la richesse ». Sans doute. Mais à qui ? Les mines du groupe Anglo-Alpha (Holderbank) emploient près

de 4000 ouvriers (80 % de Noirs). 90 % des Africains gagnent moins de 47,50 fr. (10 Rands) par semaine. Ils logent dans des baraques (compounds) où ils payent un loyer. Chez Saurer, les Africains obtiennent un salaire moyen de 55 Rands par mois. Ce qui est dans la triste moyenne nationale. Or il faut au minimum 70 Rands (certains disent même 117 Rands) par mois pour faire survivre une famille africaine normale.

Téléguider l'information

Les principaux responsables des entreprises (y compris les banques) se retrouvent dans le *Swiss-South African Committee* de Johannesburg. Pas pour jouer au yass. Mais pour téléguider l'information du Suisse moyen, empêcher qu'on ne lui présente une image défavorable du « pays des contrastes » et s'assurer que l'apartheid soit présentée conformément à l'idéologie de M. Vorster. Incroyable mais vrai.

La poule aux œufs d'or

Au Palais fédéral, le DPF condamne (morale-ment) l'apartheid. Avec une vigueur raisonnable qui devrait être encouragée. Mais le Département de l'économie publique hausse les épaules. Il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or. Au sens propre du terme. Le métal jaune n'est-il pas écoulé à plus de 80 % par les gnomes zurichois ? A combien s'élèvent les bénéfices rapatriés dans notre pays. On l'ignore. Mais leur transfert est libre. On peut les évaluer à 120 mio de francs par an. Pour éviter la double imposition fiscale on a donc conclu un traité spécial avec l'Afrique du Sud.

Le diable et le COE

Nonobstant les réticences du DPF face au seul pays du monde où le racisme est légalisé, l'OFIAMT publie des documents qui encouragent

l'émigration blanche. Voilà pourquoi sept mille de nos compatriotes sont installés là-bas. Ils gagnent sûrement beaucoup d'argent, mais savez-vous que la vie n'est parfois pas drôle, en Afrique du Sud, même pour les Blancs ? L'OFIAMT ne le cache pas : « Au début, l'immigrant aura quelque peine à s'habituer à l'obligation d'observer strictement le repos dominical ». En effet, comme d'autres étaient nationaux et socialistes, les Sud-Africains blancs se réclament du « nationalisme chrétien ». Peut-être est-ce quelque petit diable qui a poussé le Conseil œcuménique des Eglises à voter — à la quasi-unanimité — en août 1972 le retrait de ses fonds (et recommandé aux chrétiens de suivre cet exemple) des entreprises travaillant directement en Afrique du Sud...

Le débat est ouvert. Mais les Suisses n'y sont pas habitués. On préfère le silence, le secret. Tout comme le gouvernement sud-africain qui, depuis le 15 octobre, a décidé d'interdire l'entrée sur son territoire à ceux qui s'intéressent de trop près aux conditions d'emploi des Africains.

On reprochera à l'étude du CETIM des inexactitudes, dans les chiffres, non dans les faits. Ce sera pour les entreprises une occasion de les rectifier, et pas seulement de récuser en bloc ce travail de véritable mise à jour. Le test sera intéressant.

Sauver la face ?

Au-delà de ces questions de détail, la réalité subsiste : les entreprises suisses contribuent à maintenir le racisme sud-africain dont elles s'accommodent aisément. Le gouvernement, sans doute dépourvu de moyens pour empêcher cette situation, sauve la face moralement. Mais il fait plus que tolérer, il encourage. Le bon La Fontaine avait raison : « Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. »

1 « Suisse-Afrique du Sud, Relations économiques et politiques », Centre Europe-Tiers Monde, 1218 Grand-Saconnex, 446 pages.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Sonder l'insondable

A propos du procès qui s'est tenu contre dix-huit militants de la LMR, coupables d'avoir installé sur la cathédrale de Lausanne une banderole portant les mots : « Pour la victoire du FNL » et d'avoir ainsi violé le domicile du Seigneur, je me suis remémoré l'affaire de ce collégien à qui l'on reprochait d'avoir pris la parole dans cette même cathédrale, lors de la cérémonie des promotions, pour tenir des propos plus ou moins contestataires.

Ce qui me frappe dans les deux cas, c'est qu'à ma connaissance tout au moins, personne ne semble avoir songé à demander l'avis du principal intéressé — je veux dire : de Dieu...

Soit qu'on estime connaître parfaitement cet avis — c'est l'hypothèse la plus favorable, qui laisse tout de même un peu perplexe, étant donné qu'en d'autres occasions, on n'a pas paru trop au clair sur Son point de vue...

Soit qu'on n'ait pas les moyens de Le consulter — et c'est déjà plus grave, car enfin, nous avons parmi nous un certain nombre de spécialistes, pasteurs et prêtres — aux services de qui on ne semble d'ailleurs pas avoir recouru — supposés capables de nous renseigner sur Ses intentions et volontés (et quant à moi, je paie plus volontiers des impôts pour entretenir des églises et rétribuer des ministres de l'Évangile que pour acquérir par exemple des avions militaires...). Soit enfin — c'est l'hypothèse la plus décourageante, aussi je ne la mentionne que par souci d'être complet — que personne ne Le prenne au sérieux ; que personne n'y croie — à moins qu'on ne L'imagine peut-être atteint de surdité ou délibérément silencieux...

Je serais curieux de savoir ce que vous en pensez...

J. C.

P.S. — Je possède une trisaïeule, dont la tradition familiale assure qu'elle mourut en voyant le

diable danser sur son pied de lit — parce qu'elle était « voltairienne » ! A date récente, le *Malin* semble s'en prendre à moi : Dans le numéro 201 de DP, j'avais parlé par erreur de 1839, date des lois sur la presse. J'ai rectifié (DP 203) : 1835, mais par une coquille typographique, c'est 1853 qui a été imprimé ! Je rectifie donc encore : les lois sur la presse sont de *mil huit-cent trente-cinq* (en toutes lettres, typo, svp ; et que l'on en finisse en effet ! *Mea culpa* du correcteur).

A ce propos, vous connaissez l'anecdote que raconte Gide ? Rosny aîné, exaspéré par les erreurs typographiques que faisaient ou laissaient passer les protes, écrivit un article vengeur qu'il intitula : « Mes coquilles ». Mais quelle ne fut pas son horreur en ouvrant son journal le lendemain, de découvrir que le prote avait laissé tomber le *q* de *coquilles*... !

DP en décembre

Cheminée, souliers dans la cheminée, Père Noël, cadeaux. Nos lecteurs accepteront que nous nous épargnions le petit couplet bien troussé sur le thème : pensez aussi à notre *Nouvel-An* !

Il n'y a qu'une manière de dire les choses : nous comptons sur les abonnés anciens, sur leur fidélité, pour faire des abonnés nouveaux.

DP hebdo est resté en grande partie un journal d'« amateurs », rédigé bénévolement. Participez à notre entreprise, vous aussi.

En ce domaine, l'a b c, c'est l'a-b-onnement.